



NAMUR
CAPITALE

Communiqué de presse

Piscines communales : inscriptions en ligne et rappel des mesures Covid

Suite à de nombreuses demandes et dans le but de faciliter les démarches de prises de rendez-vous dans les deux piscines communales, il sera possible dès le 29 mars prochain d'effectuer sa **réservation de créneau horaire en ligne**.

Une adresse : www.namur.be/rdv

→ Choisir le thème « Sports et Jeunesse »

→ Continuer la sélection vers la piscine souhaitée (petit et grand bassin)

Attention !! Accès via cette plateforme dès le 29/03 pour un 1^{er} rendez-vous possible le 12/04 au plus tôt

Les inscriptions par téléphone restent possibles aux conditions suivantes :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h15
- Le samedi : de 8h00 à 14h00

Piscine de Jambes : 081/24 64 94

Piscine de Saint-Servais : 081/ 24 64 93

Toute réservation peut également être réalisée au guichet d'accueil des piscines durant les heures d'ouverture.

Petit rappel des **conditions d'accès en cette période Covid** :

- L'accès au grand bassin d'une durée de 60 minutes (utilisation vestiaires et douches compris) est autorisé uniquement pour la pratique sportive en couloir
- L'accès au petit bassin d'une durée de 60 minutes (utilisation vestiaires et douches compris) est autorisé uniquement pour la détente en bulle familiale de 5 personnes
- Masque obligatoire dans les bâtiments à l'exception des plans d'eau et douches

Rappel des horaires :

Du lundi au vendredi :

- 07h00-08h00
- 08h30-09h30
- 10h00-11h00
- 11h30-12h30
- 13h00-14h00
- 14h30-15h30
- 16h00-17h00
- 17h30-18h30 (sauf le lundi à Saint-Servais)
- 19h00-20h30 (nocturne du vendredi à Jambes avec 30' de nage supplémentaires)

Le samedi :

- 10h00-11h00
- 11h30-12h30
- 13h00-14h00
- 14h30-15h30
- 16h00-17h00
- 17h30-18h30

Le dimanche :

- 08h30-09h30
- 10h00-11h00
- 11h30-12h30
- 13h00-14h00

Cette organisation est conditionnée aux mesures sanitaires en vigueur et est susceptible d'être modifiée suivant l'évolution des protocoles sportifs relatifs au Covid-19.

Les clubs, groupes et écoles de natation peuvent reprendre leurs activités nautiques dès à présent. Seuls les entraînements sont autorisés pour toutes les tranches d'âge par groupes de 10 nageurs et nageuses (personne encadrante non comprise).